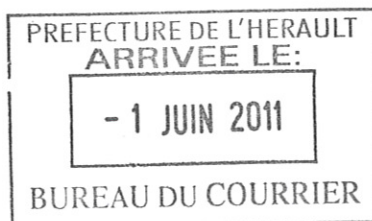


Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28
Date de la convocation : 24 mai 2011



N° 11.05.30.18

L'an deux mille onze et le trente du mois de mai, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, Mlle CROS, MM FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de Mme CARRETIER
Mme ROMÉRO en faveur de Mme RAMON BOTONNET
Mme TARAYRE en faveur de M. BOUSQUEL
M. PLANCHERON en faveur de Mme BOULANGÉ
M. SAVY en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTE : Mme ALQADI NASSAR

AVENANT N° 4 du MARCHÉ

LOCATION ET MAINTENANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE

Rapporteur : Monsieur BOUISSEREN

Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n°109 en date du 15/12/2008, il a autorisé Madame le Maire à signer le marché des lots 2, 3, 4, 5 et tout acte s'y rapportant pour le marché «location et maintenance de la flotte automobile»

Le Conseil municipal a autorisé, par délibération 26 du 06/04/2009, Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché.

Le Conseil municipal a autorisé par délibération 129 du 07/06/2010, Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché.

Le Conseil municipal a autorisé, par délibération 11.02.14.10 du 14/02/2011, Madame le Maire à signer l'avenant n°3 du marché.

L'avenant n° 4 porte sur la modification du kilométrage souscrit qui passe de 60 000 kms à 90 000 Kms pour le véhicule RENAULT Scénic AD -546 EN.

Ce contrat modifié induit une augmentation de 45,94 Euros TTC/mois

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouissereen à l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions). M. Conte absent momentanément de la séance, ne prend pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication
le

Le Maire 
